

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 FEVRIER 2026 A 19 H 45**

Date des convocations : 12 Février 2026

Étaient présents : BUCHEIX Daniel, BULLE Sophie, LOONIS Clothaire, MILLON Pierre, SIMERAY Arnaud, VIENNET Julien.

Absents excusés : DELGRANDE STEFANI Léa a donné procuration à MILLON Pierre, FRELET Pascal a donné procuration de BUCHEIX Daniel.

Quorum : 6 présents sur 8, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : BULLE Sophie désignée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Ordre du Jour :

- Vote des Comptes Financiers Uniques (CFU) 2025,
 - Présentation PC - DP,
 - Questions diverses.

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 « BUDGET PRINCIPAL M57 » :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1612-12 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux Communes,

Vu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 présenté par le Maire,

Considérant :

Que le compte Financier Unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;

Que le Compte Financier Unique retrace l'ensemble des opérations budgétaires et comptables de l'exercice 2025 ;

Que les résultats de clôture de l'exercice 2025 s'établissent comme suit :

Section Fonctionnement		Section investissement	
Dépenses	-81 165.15 €	Dépenses	- 91 264.06 €
Recettes	+115 931.45 €	Recettes	+ 107 407.43 €
Excédent 2025	+ 34 766.30 €	Excédent 2025	+16 143.37 €
Excédent reporté 2024	+ 148 182.40 €	Excédent reporté 2024	+ 8 214.70 €
Excédent cumulé 2025	+ 182 948.70 €	Excédent cumulé 2025	+ 24 358.07 €

Excédent global 2025 : + 207 306.77 €

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil, à l'unanimité,

APPROUVENT (7 voix pour, le Maire ne participant pas au vote), le CFU 2025 « BUDGET PRINCIPAL M57 ».

ARRESENT les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus ;

DECIDENT de reporter au budget primitif 2026 les excédents de fonctionnement et d'investissement, comme suit :

- compte 002 Excédent antérieur reporté de fonctionnement 182 948.70 €

- compte 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 24 358.07 €
AUTORISENT le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 « BUDGET EAU M49 » :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1612-12 et suivants ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux Communes,
Vu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 présenté par le Maire,
Considérant :
Que le compte Financier Unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;
Que le Compte Financier Unique retrace l'ensemble des opérations budgétaires et comptables de l'exercice 2025 ;
Que les résultats de clôture de l'exercice 2025 s'établissent comme suit :

Section Fonctionnement		Section investissement	
Dépenses	-39 662.29 €	Dépenses	- 133 012.29 €
Recettes	+57 316.16 €	Recettes	+ 183 590.75 €
Excédent 2025	+ 17 653.87 €	Excédent 2025	+50 578.46 €
Excédent reporté 2024	+ 21 012.48 €	Déficit reporté 2024	- 32 736.98 €
Excédent cumulé 2025	+ 38 666.35 €	Excédent cumulé 2025	+ 17 841.48 €

Excédent global 2025 : + 56 507.83 €

Après en avoir délibéré,
Les membres du Conseil, à l'unanimité,
APPROUVENT (7 voix pour, le Maire ne participant pas au vote), le CFU 2025 « BUDGET EAU M49 ».
ARRESENT les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus ;
DECIDENT de reporter au budget primitif 2026 les excédents de fonctionnement et d'investissement, comme suit :
- compte 002 Excédent antérieur reporté de fonctionnement 38 666.35 €
- compte 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 17 841.48 €
AUTORISENT le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 « BUDGET BOIS M57 » :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1612-12 et suivants ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux Communes,
Vu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 présenté par le Maire,
Considérant :
Que le compte Financier Unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;
Que le Compte Financier Unique retrace l'ensemble des opérations budgétaires et comptables de l'exercice 2025 ;
Que les résultats de clôture de l'exercice 2025 s'établissent comme suit :

Section Fonctionnement		Section investissement	
Dépenses	-22 123.08 €	Dépenses	- 13 216.11 €
Recettes	+48 018.58 €	Recettes	+ 0.00 €
Excédent 2025	+ 25 895.50 €	Déficit 2025	-13 216.11 €
Excédent reporté 2024	+ 10 719.90 €	Excédent reporté 2024	+ 2 549.70 €
Excédent cumulé 2025	+ 36 615.40 €	Déficit cumulé 2025	-10 666.41 €

Excédent global 2025 : + 25 948.99 €

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil, à l'unanimité,

APPROUVENT (7 voix pour, le Maire ne participant pas au vote), le CFU 2025 « BUDGET BOIS M57 ».

ARRESENT les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus

DECIDENT de d'affecter une partie du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 en couverture du besoin de financement de la section d'investissement au budget primitif 2026, comme suit :

- compte 002 Excédent antérieur reporté de fonctionnement	25 948.99 €
- compte 1068 Excédents de fonctionnement	10 666.41 €
- compte 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	10 666.41€

AUTORISENT le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE :

Tenue du bureau de vote en vue des élections municipales du 15 mars 2026.

8 h à 11 h 30	11 h 30 à 15 h	15 h à 18 h
BULLE Sophie	DELGRANDE STEFANI Léa	MILLON Pierre
BUCHEIX Daniel	LOONIS Clothaire	GROS Anaïs
VIENNET Julien	FRELET Pascal	SIMERAY Arnaud

PERMIS DE CONSTRUIRE :

- De SCI LES 2 DOLINES représentée par M. JACQUET Samuel pour la construction d'un garage annexe non accolé au 4, Les Cheneyes.

DECLARATION PREALABLE :

- De SARL SOLSTICE HAUT DOUBS représentée par M. PHILIPOTEAUX Jérémie pour l'installation de 14 panneaux photovoltaïques noirs en surimposition sur la partie haute de la toiture au 5 rue Raymond Poincaré.

DIVERS :

Un arrêté municipal relatif à la défense incendie du village va être pris par le Maire et sera communiqué au Centre des Pompiers (SDIS).

Départ de Mme GIRARDET Chantal : Suite à l'annonce publiée par le Centre de Gestion du Doubs, trois candidatures ont été reçues.

La séance est levée à 20 h 50

Le Maire,

Pierre MILLON